

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024 A 18 H 30
A LA SALLE POLYVALENTE DE MONTBELLET**

N° délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
74	Acceptation d'un don de l'Association Familiale du Tournugeois	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
75	Mise en place du bonus « attractivité » pour les agents travaillant en crèche à compter du 1 ^{er} Novembre 2024	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
76	Modification de l'intérêt communautaire compétence « Action sociale »	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
77	Ajout d'un tarif pour les spectacles dédiés aux séniors	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
78	Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2024	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
79	Fonds de concours en fonctionnement aux communes 2024	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
80	Modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
81	Création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 2 Novembre 24	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
82	Convention avec l'Office de Tourisme pour la mise à disposition de personnel pour la communication	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
83	Rapport annuel du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
84	Candidature à l'appel à projet CITEO pour la tarification incitative	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés
85	Réhabilitation de la zone d'activité du Pas Fleury : Vente des parcelles : AP69, 189, 330, 352, 351et 355 dans le cadre de la concession avec la Sema 71	Validé à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Président
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Julien FARAMA

Affiché le 10 Octobre 2024